



ARCHAMPS



FEUILLE D'INFOS

DÉCEMBRE 2025
• JANVIER, FÉVRIER 2026



MOT DU MAIRE

Chères Archampoises, chers Archampois,

Ce premier trimestre 2026 s'annonce **riche en temps forts et en émotions.**

Avec les **élections municipales**, nous vivrons un **moment fort de démocratie** : la possibilité pour chacun de faire entendre sa voix. Et c'est une belle chose.

Dans le même temps, la vie du village continue de bouger : **les agents ont investi le nouveau Centre Technique Municipal**, la **Maison d'Assistants Maternelles** a ouvert ses portes, et **l'école de musique a emménagé à l'Espace Raymond Fontaine.**

Et puis l'été nous offrira un **rendez-vous d'exception avec le Tour de France**, qui passera par Archamps le 19 juillet. D'autres beaux événements suivront, comme toujours !

Merci pour votre présence et votre engagement au quotidien.

Je vous souhaite à toutes et tous une belle année 2026.

Anne Riesen,
MAIRE D'ARCHAMPS

REPAS DES AÎNÉS

Un dimanche plein de sourires

Le **dimanche 30 novembre 2025**, **108 personnes**, dont **89 aînés de la commune**, se sont retrouvées autour d'un moment convivial au repas des aînés organisé par le **CCAS**.

Ce repas, ouvert aux habitants de **70 ans et plus**, permet de **rompre l'isolement**, de **valoriser nos aînés** et de **favoriser les échanges entre générations**.

Le **traiteur Pisset** a régalé les convives, pendant que **Mikaël et son accordéon** assurait l'ambiance avec brio.

Un moment de partage très apprécié, placé sous le signe de la bonne humeur... et déjà attendu pour l'an prochain !

 DÉCOUVREZ LA VIDÉO
EN CLIQUANT ICI



CADRE DE VIE

Un nouveau système de vidéoprotection

Le système de vidéoprotection actuel, centré sur deux bâtiments du centre-bourg, **va être entièrement remplacé.**

Le nouveau dispositif, plus performant, comptera **29 caméras** couvrant aussi **les axes routiers stratégiques** de la commune.

Les images, en haute définition et archivées en continu, seront consultables uniquement par des **personnes autorisées** (garde champêtre et gendarmerie).

Pas de reconnaissance faciale, mais des outils utiles comme la **lecture de plaques.** La **mise en service est prévue pour avril 2026**, avec une signalétique conforme à la réglementation.

Les habitants peuvent s'informer en mairie, mais **les images restent strictement réservées aux forces de l'ordre.**

Archamps oeuvre en continue pour améliorer la sécurité de tous.





PROJET EN COURS

Chalet des associations

Les travaux du **chalet des associations** ont démarré le **19 janvier**, en plein cœur du village, à deux pas de la boulangerie.

Ce bâtiment de **45 m²** offrira un espace fonctionnel pour les associations : **cuisine équipée, bar, salle pour les bénévoles, espace de stockage**, et même un **four à pain** pour certaines animations.

Le projet comprend aussi le réaménagement de **1 300 m²** d'espace public, avec plus de verdure et des cheminements piétons.

Pensé pour simplifier l'organisation d'événements et pour soutenir les associations, il intégrera aussi des **bornes foraines** pour accueillir des food-trucks.

Le chantier, réalisé par **11 entreprises**, sera terminé avant l'été, sans gêne pour la circulation.

POUR EN SAVOIR 

Rendez-vous sur le site de la mairie

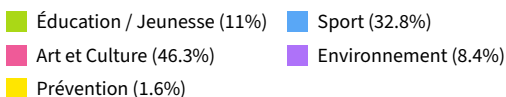
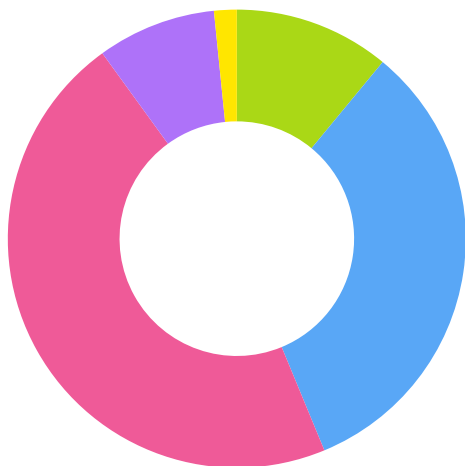


VIE ASSOCIATIVE

Associations et répartition des subventions

À Archamps, le tissu associatif joue un rôle essentiel dans le **lien social**, l'animation du village et l'accompagnement des jeunes vers l'engagement et la citoyenneté. La commune compte **une vingtaine d'associations actives**, soutenues chaque année par des aides financières et matérielles.

En **2025, 15 557 €** de subventions ont été attribués, principalement en faveur **des arts et de la culture**, du **sport**, de l'**éducation/jeunesse**, de l'**environnement** et de la **prévention** (voir diagramme ci-contre).



Répartition des subventions aux associations



Par ailleurs, le **CCAS** a accordé **6 650 €** supplémentaires aux associations œuvrant dans le **domaine social**.

L'enveloppe globale dédiée au monde associatif (environ **25 000 € par an**) est stable, mais les montants attribués évoluent selon le nombre et la nature des demandes. Les subventions sont votées après le budget, généralement en juin, et peuvent bénéficier à des associations extérieures dès lors qu'elles concernent des Archampois.

Afin de garantir **équité et transparence**, les aides sont attribuées selon des critères précis : **intérêt local, nombre de bénéficiaires, dynamisme de l'association** et **durabilité des actions**.

Enfin, le soutien communal passe aussi par la **mise à disposition de locaux**, constituant un accompagnement indirect mais essentiel à la vie associative.



GÉNÉRATION

MAM, crèche et cour végétalisée : un nouveau pôle petite enfance

Depuis le **19 janvier**, la **Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)** a ouvert ses portes à l'Espace Raymond Fontaine. Trois assistantes maternelles y accueillent les enfants dans un lieu chaleureux, pensé avec la commune dès l'origine du projet.

Juste à côté, la **crèche municipale**, la première à Archamps, est en cours de finalisation. Sa livraison est prévue **au printemps 2026**, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes. Dans un premier temps, 19 berceaux seront disponibles pour arriver ensuite à 32.

La **cour extérieure**, autrefois entièrement bitumée, a été **végétalisée** pour offrir aux tout-petits un espace ombragé, enherbé et agréable, adapté aux fortes chaleurs et à la gestion de l'eau.

DÉCOUVREZ LA VIDÉO 
EN CLIQUANT ICI

VIE INSTITUTIONNELLE

Elections municipales 2026 : pensez à la procuration !

Les élections municipales auront lieu les **15 et 22 mars 2026**. Si vous ne pouvez pas voter, pensez à faire une **procuration** : une démarche simple et essentielle.

Vous pouvez faire votre demande sur **maprocuration.gouv.fr**, mais vous devrez **valider votre identité**.

Si vous avez une identité numérique, tout peut se faire en ligne.

Qu'est-ce que l'identité numérique ?

C'est un service sécurisé de l'État permettant de prouver son identité en ligne.

Pour l'activer : téléchargez l'appli **France Identité**, scannez votre carte, puis validez en mairie habilitée comme celle d'Archamps.

Sans identité numérique, une validation physique en gendarmerie est nécessaire.

Le **mandataire** doit être inscrit sur les listes électorales. Vérifiez votre situation sur **service-public.fr** pour éviter les mauvaises surprises..

POUR EN SAVOIR 

Rendez-vous sur le site de la mairie



Le Tour de France passe par Archamps !

Le Tour de France fera étape dans notre commune cet été : un moment fort à ne pas manquer !



MAIRIE D'ARCHAMPS

RUE DE LA MAIRIE CS 70501
74160 ARCHAMPS

Tél : 04 50 43 62 18
www.mairie-archamps.fr
accueil@mairie-archamps.fr

NOS HORAIRES

Lundi, Mercredi, Vendredi – 09H00 – 12H00
Mardi, Jeudi – 14H00 – 19H00

RETROUVEZ-NOUS

Facebook
commune d'Archamps
Whatsapp
<https://urls.fr/fJTGkn>

